



33570

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, PIMBERT Éric.

Excusés : M. DELPY Fabien

Ouverture de la séance : 18h30

Confirmation de l'approbation du précédent Compte Rendu (envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent compte rendu.

Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :

Date	Destinataire(s) du courrier	Objet du courrier
23/04/2021	Préfecture de la Gironde	Demande de déplacement du bureau de vote dans le Foyer Rural
28/04/2021	MOERMAN Michel	Réponse à la lettre du 08 mars 2021 concernant la demande de mise en place des ralentisseurs
04/05/2021	TARISSE Luc	Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire (construction d'un carport)
06/05/2021	MARQUE Frédéric	Récépissé de dépôts d'une déclaration préalable (mise en place de deux tours antigel repliables)

Délibération 09-2021 – Subvention aux associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide comme les années précédentes d'accorder un montant de :

- 30 € à l'association des parents d'élèves de Lussac.
- 50 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers Branne-Castillon
- 413 € au Syndicat Viticole Francs Côtes de Bordeaux
- 300 € à l'association communale de chasse.

Délibération 10-2021 – Redevance d'occupation du domaine public (RODP ORANGE) :

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de 2017 à 2021, selon les barèmes suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021
Artères aériennes (km) Domaine public routier	50.74	52.38	54.30	55.54	55.05
Artères souterraines (km) Domaine public routier	38.05	39.28	40.73	41.66	41.29
Emprise au sol (m ²) Domaine public non routier <i>(Montant pris sur la base du domaine public non routier communal)</i>	824.48	851.11	882.42	902.54	894.61

Le patrimoine de la commune de SAINT-CIBARD se décompose comme suit :

- 0.857 km d'artères aériennes
- 2.095 km d'artères souterraines
- 3.87 m² d'emprise au sol

Le Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les années 2017 à 2021 s'élève à 17 505,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Demande** de solliciter le versement de 17 505,25 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public à ORANGE, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision

Délibération 11-2021 – Redevance d'occupation du domaine public (RODP GIRONDE TRES HAUT DEBIT) :

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de l'année 2021, selon le barème suivant :

	2021
Emprise au sol (m ²) Domaine privé <i>(Montant pris sur la base du domaine public non routier communal)</i>	894.61

Le patrimoine de la commune de SAINT-CIBARD se décompose comme suit :

- 1.53 m² d'emprise au sol

Le Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021 s'élève à 1 368.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Demande** de solliciter le versement de 1 368.75 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public à GIRONDE TRES HAUT DEBIT, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision,

Délibération 12-2021- FDAEC 2021 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C) décidées par le Conseil Départementale. (Courrier du 12 avril 2021)
Les Conseillers Départementaux du Canton du Nord Libournais, Madame Michelle LACOSTE et Monsieur Alain MAROIS propose l'attribution de 11 398 € au titre du FDAEC, pour notre commune.

Investissements 2021 :

Le Conseil Municipal décide les investissements suivants :

- Confection d'une grille de sécurité du balcon et de l'escalier au niveau de la cuisine du foyer rural
- Réalisation d'un accès handicapé garde de corps plus sol
- Changement de chauffages électriques
- Panneaux adressage
- Achat d'un défibrillateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la somme allouée de 11 398 € à la commune de SAINT-CIBARD par les Conseillers Départementaux du Canton Nord Libournais.

Démission du Conseil Municipal de Virgil BORDENEUVE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du Conseil Municipal de Virgil BORDENEUVE.

Désignation de nouveaux délégués suppléants concernant le SIRPC et l'école de Lussac :

Compte tenu que Virgil BOREDENEUVE était délégué suppléant du SIRPC et de l'école de Lussac.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués suppléants qui siègeront au sein du SIRPC et de l'école de Lussac.

Brigitte AUTHIER se propose pour remplacer Virgil BORDENEUVE.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Brigitte AUTHIER et sera donc déléguée suppléante au sein du SIRPC et de l'école de Lussac :

Divers :

Bacs à fleurs :

La commune a récupéré des anciens bacs à fleurs qui étaient devant la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'en servir pour fleurir les hameaux.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se renseigner auprès des différents hameaux s'ils sont d'accord de vouloir des fleurs et accepter de s'en occuper (arrosage).

Vente du terrain de la commune à Michel du Bos :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'à l'approche de la révision du PLUI, s'il ne serait pas judicieux de mettre en vente le terrain de la commune d'une part pour favoriser le dossier concernant la négociation pour la révision du PLUI d'autre part apporter des liquidités soit pour la consolidation de l'église (moins d'emprunt) soit pour changer du matériel communal vétuste (tracteur).

Après avoir écouté Monsieur le maire, et l'intervention de Monsieur Lucien BESSOU sur le principe, le Conseil Municipal est d'accord pour vendre le terrain.

Devis cabinet CERCEAU :

Monsieur le Maire présente deux devis du cabinet CERCEAU au Conseil Municipal.

- 1 devis concernant la division parcellaire du terrain de la commune à « Michel du Bos » d'un montant de 780 € TTC.
- 1 devis concernant un bornage d'une délimitation d'un muret situé au « bourg » entre Monsieur LABATUT Gérard et la commune d'un montant de 960 € TTC.

Ces devis ont l'approbation du Conseil, Monsieur le Maire, avant de les valider, va tenter de baisser un peu le prix.

Armoires fibre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux armoires pour la fibre vont être installées, une à la Mairie et l'autre au lieu-dit « Michel du Bos »

Panneau d'affichage au lieu-dit « Nichon » :

Brigitte AUTHIER demande au Conseil Municipal si les agents techniques peuvent déplacer le panneau d'affichage pour une raison de dangerosité.

Le Conseil Municipal est d'accord, mais demande à Brigitte AUTHIER de faire une proposition d'emplacement après consultation avec les habitants du hameau concerné.

Clôture de la séance : 20H00